

CSAL FORMATION SPÉCIALISÉE 24 AVRIL 2023 (compte rendu)

Les représentants **FO-Finances** 64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Il ne vous aura pas échappé qu'en plein conflit sur la réforme des retraites notre présence dans cette instance est uniquement guidée par le souci d'améliorer un tant soit peu les conditions de travail de nos collègues et de ne pas obérer l'exécution du budget ni les actions préventives élaborées lors du groupe de travail du 1^{er} mars.

Cette réforme des retraites injuste et non justifiée à plus d'un titre, ne fera qu'aggraver les conditions de travail de nos collègues. En effet, effectuer 2 ans de plus dans des conditions précaires ou qui ne cessent de se dégrader, c'est de facto mettre en danger la santé des salariés du public comme du privé. Justifier une réforme des retraites, entre autre, eu égard à l'allongement de la durée de vie des hommes et des femmes est d'une absurdité totale, car s'il existe une inégalité, c'est bien celle devant la maladie, voire la mort.

Par ailleurs, que penser des propos tenus dans cette enceinte le 19 avril par le Directeur général adjoint affirmant que les vacances d'emploi sont une « illusion », « une vue de l'esprit ».

Nous pensions qu'une des principales missions de la Dgfiip était la comptabilité. Visiblement, nous nous sommes trompés. Comment peut-on expliquer au personnel, sans sourciller, qu'il n'y a pas un différentiel de 250 emplois lorsque le recrutement a lieu à hauteur de 4 000 agents et que dans le même temps 5 000 départs à la retraite par an se profilent avec 850 suppressions d'emplois.

Permettez-nous une pointe d'humour, en ce mois d'avril, le DGA devait être en mission d'évangélisation louant les bienfaits des restructurations, de la modernisation de notre administration. Il pensait sûrement réunir autour de la table uniquement des apôtres du NRP ainsi reconstituant la Cène à une unité près.

Il allait même jusqu'à louer **la multiplication par 4** des crédits informatiques.

Faire toujours plus et mieux avec moins de moyens humains nous paraît irrationnel et n'empêchera pas les bugs informatiques en tout genre. Au final, ce sera toujours les agents qui, en sus de leurs missions traditionnelles, devront les corriger.

En conséquence, en tant que « préventeurs » des risques professionnels, nous engageons nos collègues à ne pas mettre en danger leur santé en essayant de

combler des vacances ignorées de notre Direction Générale.

Ces vacances « inexistantes » sont cependant à l'origine des surcharges de travail, de tensions en interne, et avec les usagers de moins en moins compréhensifs lors des accueils.

Sur un plan local, nous tenons à vous signaler les problèmes de personnel que rencontrent nos collègues de la Trésorerie de Bayonne CH, mais également du Sip de Biarritz. Nous préconiserons donc des visites de sites pour ces derniers ainsi que pour le SGC de Orthez/Mourenx.

Enfin, quand bien même ce thème ne ressort pas à proprement parler de la formation spécialisée, nous tenons à vous signaler quelques cas, rares certes, d'agents qui ont vu bon nombre de leurs croix « descendre » d'excellent à très bon sans que leur manière de servir en soit affectée. Nous avons cru comprendre que la baisse cette année n'était pas de mise dans le 64.

Rappelons également que la notation participe également aux bonnes conditions de travail de nos collègues.

Après désignation du Secrétaire (CGT), le Président a répondu aux différentes liminaires.

Le directeur ne souhaite pas se prononcer sur les sujets nationaux évoqués dans les liminaires.
Il remercie les OS pour la qualité du dialogue social local.

L'ordre du jour s'est poursuivi, différents points ont été abordés.

→ **Présentation de la note d'orientation ministérielle.**

En l'absence de l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail) à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, l'APMP (animatrice de la politique ministérielle de prévention) a présenté cette note. La dotation globale pour 2023 est maintenue au même niveau que 2022, mais les crédits sont répartis en 3 niveaux:

-chaque FS est dotée d'une enveloppe calculée au prorata des effectifs sur la base d'un montant forfaitaire par agent (18€), et d'un plancher de crédits permettant de garantir une dotation minimale pour les instances couvrant de faibles effectifs;

-une enveloppe mutualisée est destinée à financer des actions de formation et de prévention répondant aux besoins des directions locales;

-une enveloppe nationale est mise à disposition de la FS ministérielle pour les grands projets. Elle intègre aussi un droit de tirage pour des projets directionnels nationaux ou locaux. Les FS des CSA de réseau peuvent bénéficier du financement de projets nationaux directionnels destinés à améliorer les conditions de travail et la prévention par cette enveloppe.

Elle nous signale par ailleurs, un problème de recrutement des médecins du travail.

Dans cette note, est évoquée la nécessité de faire un point sur le télétravail. Il est envisagé par le Secrétariat Général de faire parvenir à toutes les directions un questionnaire type. A défaut, la direction locale instaurera des groupes de travail avec les agents et les OS.

Sur l'accompagnement des impacts du changement climatique et la sobriété énergétique, la direction locale nous communique les infos suivantes, sachant que l'objectif est 10 % d'économie en 2024 :

- retour à l'éclairage « led » et « colmatage énergétique » de tous les bâtiments domaniaux ;

- l'arrêt du chauffage au gaz à Biarritz. En lieu et place, sera installée une pompe à chaleur. Les travaux sont estimés à 250.000 € ;

- sur Bayonne Vauban il existe un projet de pose de panneaux photovoltaïques avec au préalable la rénovation de la toiture ;

- toujours sur Bayonne, le temps du désamiantage, les ascenseurs ont été « bloqués ». La remise en service est prévue pour le mois d'octobre ;

- le CDC des Pros est toujours en attente d'un système de climatisation ;

- il a été envisagé un déménagement du CFP de Oloron pour les reloger vers la gare dans un bâtiment de la DDTM. Le Président précise que les choses demeurent compliquées, car des administrations occupent pour partie ces locaux ;

- sur notre questionnaire de « l'hygiène de vie préconisée » par la fiche sur la prévention des TMS et le télétravail, la direction nous précise qu'il n'y a pas d'intrusion dans la vie privée, mais plutôt un rappel à la déconnexion.

La direction souhaite vivement que les agents qui s'inscrivent lors des formations, anciennement CHSCT, ne se désistent pas.

→ **Présentation de la feuille de route des Animateurs de la Politique Ministérielle de Prévention suite à la réorganisation des instances**

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles instances, la fonction de secrétariat de l'instance disparaît des fonctions d'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP), pour autant celui-ci, au titre de ses nouvelles missions, apportera un appui et une animation auprès des directions, aux assistants de prévention et aux acteurs de prévention ministériels.

→ **Programme budgétaire du CSA FS 2023 (Avis favorable du Comité)**

L'enveloppe a été évaluée à 91 057 € après mise en réserve le budget est de 82 862 €.

Les aménagements de postes s'élèvent d'ores et déjà à 7 536 € ce qui oblige la FS à provisionner cette rubrique à hauteur de 15 000 €. Les frais de secrétariat sont marginaux (200 €).

Voici les projets envisagés par la direction locale :

- Changement menuiseries passerelles R1 & R2 (Bayonne Vauban) 31 569,26 € ;

- Remplacement sols PVC (Bureaux Bayonne Vauban) 13 988,59 € (Ces 2 projets, après demande de précision, sont bien en cofinancement) ;
- Amélioration poste de travail : 12 pupitres de bureau 1790,91 €;
- Amélioration poste de travail : 120 souris verticales 5118,60 €;
- Remplacement stores SGC Lescar 6 535,20 € ;
- Remplacements luminaires extérieurs rue Pau Orléans 2495,69 €.

→ **Enveloppe budgétaire mutualisée de la Formation spécialisée – Présentation du catalogue de formations 2023 (Avis du comité)**

Le budget théorique est de 17 020 € , après « mise en réserve », il se chiffre à 15 488 €. Plusieurs formations « classiques » sont prévues, gestes qui sauvent, risques incendie évacuation, risques routiers, risques canins, la prévention des TMS (gestes et postures) par site. Enfin, deux formations seront reconduites et effectuées à la fois sur Pau et Bayonne :

- canalisation des égots et apaisement des conflits ;
- prévention du harcèlement moral et des discriminations au travail.

→ **Compte-rendu de la visite du CHSCT à la Trésorerie d'Anglet**

Cette visite avait été prévue initialement en 2019 suite à la restructuration du service amendes en 2018 lequel avait quitté, sans « sachant », la Trésorerie Municipale de Bayonne pour s'installer à la Trésorerie d'Anglet Adour Océan. Suite à cette visite des membres du CHSCT, l'ensemble des agents avait établi une fiche de signalement à l'attention de la direction concernant la dégradation de leurs conditions de travail.

Voici les réponses apportées par le président.

Sur les fiches de signalement nombreuses et le fait que les usagers ne comprennent pas pour quelles raisons le poste ne peut pas encaisser des espèces, il regrette le choix de l'encadrement amende de ne pas avoir opté pour la prise en charge de la caisse résiduelle. Le président réfute le fait qu'aucun représentant de la direction n'ait été présent, le jour de la visite. L'assistant de prévention représentait bien la direction, et cette dernière s'était rendue 8 jours auparavant dans le service.

Selon lui, la direction n'a pas abandonné les agents. Depuis le 01-01-2023, il y a eu la création d'un poste de comptable avec le maintien du poste d'adjoint. La direction a donc recréé une structure en capacité de faire face à ses charges. Il reconnaît cependant que la formation « amendes » n'est pas ce que l'on fait de mieux à la Dgfp.

Il précise que le travail d'évaluation des charges et la quantification des ETP, sur les 2 secteurs, sont effectués chaque année. Il estime qu'il y a le bon niveau d'ETP.

Il précise que les amendes ferroviaires ne sont pas très élevées. Or, ce sont les plus chronophages. Enfin, il aimerait que lorsque la Dgfp sollicite le Procureur, qu'une enquête est diligentée, les agents concernés par les fiches de signalement témoignent auprès des services de police afin de traduire les « agresseurs » devant les tribunaux.

Enfin, la création du SGC se fera au 1er septembre, date à laquelle la réorganisation et le partage des tâches pourra se faire.

Nos commentaires :

Sans refaire l'histoire, si à l'époque la directrice avait écouté les OS, peut-être que le service amende n'aurait pas vécu une telle situation (absence de sachant, usure du personnel ayant conduit à des arrêts-maladies importants, difficultés liées à l'accueil d'une population particulière, etc ..).

Le personnel SPL a été également mis à rude épreuve, les personnels ne pouvant faire face à des charges importantes. Nous dénonçons à chaque fois la même chose, à savoir, la suppression dogmatique des emplois, la non-prise en compte des vacances (cf notre audience avec le DGA). Ces deux causes ne permettent pas d'allouer aux services et postes les effectifs nécessaires au bon fonctionnement de ces derniers.

Les agents, légitimement souhaitent que ce fonctionnement perdure, conscience professionnelle oblige, alors qu'ils disposent de moins de moyens humains tout en constatant que l'informatique, qui devrait « tout résoudre », conduit parfois à des bugs importants.

→ **Examen du registre santé et sécurité au travail**

Les représentants FO ont questionné la direction sur la pose des plafonds anti-bruit au SGC de Oloron. Cette dernière va vérifier ce point.

La direction nous signale une étude faite par la société inter-énergie aux fins de remplacement des radiateurs existants par des plus performants sans pour autant les remplacer à l'unité près.

Une OS a soulevé le problème de collègues positifs au covid qui cependant se rendent au travail en prévenant les Chefs de service leur état.

La direction indique qu'il n'y a plus de directives particulières et qu'il appartient à chacun de prendre ses responsabilités. L'agent peut rester chez lui comme pour une grippe. S'il se rend au bureau, le Chef de service peut également prendre des décisions (demande de port du masque, etc.).

Sur le sujet des archives SDIF, la direction ne fait que rappeler les solutions trouvées. A Pau, le stockage est effectif sur 5 bureaux à défaut d'avoir obtenu le résultat sur la portance.

À Bayonne, la direction précise que suite à consultation de l'expert, la totalité des archives se trouvent au deuxième étage.

→ Questions diverses

► La direction a souhaité « ôter » les remarques du Chef du Sdif du registre SST car s'apparentant plus à une fiche de signalement. **Du coup, ce document ne figurait pas dans les documents CSAL de la FS, ce que vos représentants FO ont déploré.** L'assistant de prévention nous en a fait lecture. Il ressort une très grande détresse du personnel liée notamment aux bugs informatiques qui génèrent des retards importants.

Le président a tenu à rappeler que les efforts en matière de personnel avait été important puisque lors de la quantification des emplois, le SDIF avait reçu exactement le même nombre d'emplois que ceux pris en 2008 au CDIF et ce, au détriment des SIPS.

Il rappelle également que l'on pourrait considérer, comparativement aux autres départements, que le bloc foncier est à +8 lorsque le bloc SPL est à -8.

Le président dénonce le fait que beaucoup de collègues refusent de suivre les formations. Il aurait demandé au Chef de service d'y mettre fin.

Sur la charge de travail, il prend l'exemple du Gard où les effectifs sont moindres et qui, pour autant, « y parviennent ».

► La direction a souhaité apporter deux informations. La première concerne le remplacement du Chef du PCE partant à la retraite. Une fiche de poste est sortie afin de « chapeauter » le PCE, mais également la BCR.

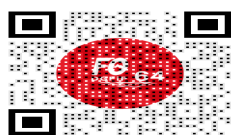
Autre info, le Ministre a lancé une communication « en avoir pour mes impôts » afin d'éclairer les usagers sur l'affectation des impôts. Par ailleurs, des référents désignés à Pau et Bayonne seront en charge de recueillir l'avis des contribuables sur l'utilisation à faire de ces impôts.

Les représentants FO ne pensent pas que cette communication soit une bonne idée, et suggèrent, très modestement, au Ministre une action « **en avoir pour mon travail** » en revalorisant le point d'indice de manière significative, et en allouant les effectifs nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des fonctionnaires placés sous son autorité.

► Les membres du CHSCT se sont mis d'accord sur le principe de visiter cette année les sites suivants : Sdif Pau et antenne Bayonne, la Trésorerie de Bayonne CH, le Sip de Biarritz (RPS), le SGC Orthez-Mourenx et son antenne, suite à la restructuration (cf notre liminaire).

► Les représentants FO ont tenu à faire part des difficultés inhérentes à l'attribution de l'indemnité carburant. Certaines personnes attendent depuis janvier les 100 euros et les services demeurent dans l'incapacité de leur dire si elles sont ou pas éligibles à cette mesure.

► Sur le sujet de la notation (cf liminaire), nous avons souhaité savoir si des consignes de la direction avaient été données pour baisser les croix figurant dans excellent. Cette dernière a répondu par la négative, sauf si les agents ont fait preuve « d'insuffisances caractérisées » dans l'année. **Il semble que ce message ne soit pas passé dans toutes les unités. Nous rappelons à nos collègues que nous restons à leur disposition pour les conseiller, les défendre.**



Vos représentants FO à cette Formation Spécialisée Santé et Sécurité au travail

Emmanuelle AUBIN - Titulaire

Myriam CANNONE - Titulaire

Jean BERNET - Titulaire

Yann DAUTREY - Suppléant

Marion GROSCLAUDE - Suppléante

Laurence OSSUN - Suppléante (excusée)